

NOTE D'INFORMATION

CEB 2023 : résultats des recours

L'épreuve externe commune liée à l'octroi du certificat d'études de base (CEB) est obligatoire pour les élèves de 6^e année primaire et de 1^{re} et 2^e années différenciées de l'enseignement secondaire. Les élèves de l'enseignement spécialisé peuvent également la présenter.

Détail des recours introduits en 2023

Pour rappel, les parents d'élèves ont dix jours ouvrables pour introduire un recours à partir de la notification des résultats par l'établissement.

En juillet 2023, le Conseil de recours contre les refus d'octroi du certificat d'études de base a été saisi de 230 demandes.

Il s'est réuni les 8, 9, 10, 17 et 30 août ainsi que le 7 septembre 2023. Il a déclaré 5 recours irrecevables et 2 recours sans objet.

Le Conseil de recours a examiné sur le fond les 223 recours recevables. Parmi ceux-ci, 170 concernaient des élèves de 6^e primaire ordinaire, 1 dossier concernait un élève de l'enseignement primaire spécialisé, 20 dossiers concernaient des élèves inscrits en 1^{re} année différenciée, 10 dossiers concernaient des élèves inscrits en 2^e année différenciée, 2 dossiers concernaient des élèves inscrits en 1^{re} année commune, et 20 des inscriptions individuelles (élèves inscrits à l'épreuve à la demande des parents).

Au terme de l'examen des dossiers, le Conseil de recours a déclaré 154 recours fondés et 69 non fondés, comme le détaille le tableau ci-dessous.

2023	Recours introduits	Recours non recevables	Recours sans objet	Recours recevables	Recours non fondés	Recours fondés
6 ^e primaire	175	4	1	170	58	112
1 ^{re} différenciée	21	0	1	20	2	18
2 ^e différenciée	11	1	0	10	1	9
1 ^{re} commune	2	0	0	2	0	2
Primaire spécialisé	1	0	0	1	1	0
Inscriptions individuelles	20	0	0	20	7	13
Totaux	230	5	2	223	69	154

Pour rappel, le Conseil de recours comprend 7 directeurs et directrices d'écoles primaires, des membres de l'Administration, un membre du Service général de l'Inspection et un président.

Historique 2013-2023 des recours

Ci-après, un tableau reprend les chiffres des recours, pour tous les élèves concernés par le CEB, depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023
Introduits	30	164	101	103	247	113	164	185	243	230
Recevables	27	159	97	96	246	113	160	175	240	223
Fondés	14	37	29	34	64	28	44	60	171	154
Non fondés	13	122	68	62	181	85	116	115	69	69

Résultats en 6^e primaire

Le tableau ci-dessous détaille spécifiquement les chiffres définitifs d'obtention du CEB en 6^e primaire (pour l'année scolaire 2022-2023). Au total, 49 464 élèves ont obtenu le CEB en 2023.

	Nombre d'élèves	Pourcentage
Inscrits	52 678	100,00 %
Réussite de l'épreuve	46 115	87,54 %
Délibération par l'école	3 237	6,15 %
Recours fondés	112	0,21 %
Non octroi	3 214	6,10 %

Contact presse

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Service Presse/Communication
age.presse@cfwb.be
Tél. : 02 690 80 31

Pour davantage d'informations sur le CEB : <http://www.enseignement.be/CEB>